

# Prêt d'honneur - croissance

## INITIATIVE PAYS DE LA BAIE

### Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur croissance d'Initiative Pays de la Baie a pour objectif de soutenir le développement d'entreprises.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Le dispositif vise l'accroissement, la diversification ou la modernisation d'une activité d'entreprises ayant 3 à 5 ans d'activité.

Sont concernés par le dispositif les secteurs d'activités artisanales, commerciales, industrielles, de services, des professions libérales et agricoles (si le projet ne bénéficie pas des aides classiques).

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt personnel à taux 0% est sans garantie, pour un montant de 2 000 € à 35 000 € par personne.

#### Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable sur 5 ans maximum (avec différé possible).

### Informations pratiques

#### Quelle démarche à suivre ?

##### — Après de quel organisme ?

Les demandes de prêt sont à faire à Initiative Pays de la Baie.

### Critères complémentaires

- Effectif d'au moins 1 salarié et de moins de 250 salariés.
- Publics visés par le dispositif
  - › Dirigeant

---

## Organisme

### INITIATIVE PAYS DE LA BAIE

- 16 rue de Bouillant  
BP 320  
50300 AVRANCHES  
Téléphone : 02 33 79 40 30